

**MÉMOIRE DU CENTRE D'ÉTUDES ETHNIQUES
DES UNIVERSITÉS MONTRÉALAISES**

Préparé pour la Commission des relations avec les citoyens

Deirdre Meintel, Université de Montréal
Micheline Milot, Université du Québec à Montréal
Directrices du CEETUM

Ont participé à la rédaction de ce texte :

Richard Bourhis, Université du Québec à Montréal
Nicole Carignan, Université du Québec à Montréal
Michel Pagé, Université de Montréal
Maryse Potvin, Université du Québec à Montréal

5 février 2015

Points abordés dans ce mémoire :

- Intégration, préjugés et discrimination
- Les écoles comme modèles du vivre ensemble
 - *Exemple d'approches pédagogiques*
 - *Jumelages interculturels : expérience du contact intergroupe qui atténue les préjugés et la discrimination*
- Langue et langues : Intégrer mieux pour franciser mieux
- Religion et intégration
- Conclusion
 - *Proposition d'un « Conseil québécois de l'inclusion et de la cohésion sociale »*
 - *Combiner les objectifs*
 - *Stimuler des recherches ciblées*

Introduction

Le Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM) remercie la Commission de lui accorder l'opportunité de commenter la nouvelle politique d'immigration du Québec. Il s'agit d'une politique très importante pour l'avenir de la province et elle concerne de près nos membres et leurs recherches. Le CEETUM est composé d'une cinquantaine de chercheurs en sciences humaines et sociales qui proviennent de huit institutions québécoises différentes. Après quelques commentaires généraux, nous aborderons différentes dimensions de la politique par le biais des principaux thèmes de recherche abordée par le CEETUM, soit l'intégration, l'éducation, la langue et les religions, à partir des données de recherche de nos chercheurs. Certains de nos chercheurs, à savoir Paul Eid, Marie-Thérèse Chicha, Antoine Bilodeau et Michèle Vatz Laaroussi, ont été convoqués par cette Commission en raison de leur expertise particulière.

Tout d'abord, nous sommes largement en accord avec les fondements de la nouvelle politique, et notamment avec les principes normatifs (reconnaissance, équité, engagement partagé) et de gouvernance qui l'orientent. Nous ne pouvons qu'appuyer l'accent mis, à nombreuses reprises dans le document synthèse, sur l'inclusion. Par ailleurs, nous appuyons tout particulièrement la conception de l'intégration en tant que processus réciproque. Du point de vue des sciences sociales, il s'agit d'une qualité de *société* et non pas de l'une ou l'autre de ses composantes, et encore moins des individus. À l'heure actuelle, il devient évident que les phénomènes d'exclusion, de repli identitaire et de radicalisation concernent l'ensemble de la société et pas seulement les immigrants. Les politiques d'inclusion concernent les natifs comme les immigrants, les majoritaires comme les minoritaires ainsi que les institutions, les associations et les autres collectivités de la société.

Intégration, préjugés et discrimination

L'acculturation est le changement bidirectionnel qui se produit lorsque des individus de deux groupes ethnoculturels sont en contact soutenu l'un avec l'autre. Au Québec, le processus d'acculturation se met en place lorsque les communautés d'accueil et les immigrants se trouvent en contact direct dans les domaines de la vie publique au sein des quartiers notamment dans les écoles, y compris les CEGEPS, les milieux de travail, les commerces, les hôpitaux, les services sociaux, l'administration publique provinciale et municipale. L'acculturation conduit à des changements psychologiques, culturels, linguistiques et religieux surtout chez les immigrants minoritaires, mais aussi chez les membres des communautés d'accueil francophones et anglophones de la province. Le modèle d'acculturation interactif (MAI) propose que les orientations d'acculturation endossées par les différents groupes d'immigrants sont largement tributaires de ceux adoptés par les membres des communautés d'accueil qui contrôlent l'ensemble des institutions de l'État québécois (Bourhis et al., 2010). Plusieurs études québécoises démontrent que les communautés francophones et anglophones entretiennent surtout des orientations d'acculturation accueillante à l'égard des minorités immigrantes « valorisées » et, dans une moindre mesure, à l'égard des minorités « moins valorisées » qui peuvent être victimes de ségrégation et d'exclusion (Bourhis, Barrette et Moriconi 2008; Montreuil & Bourhis, 2004).

Le statut « valorisé » ou « dévalorisé » d'un groupe reflète les préjugés qu'entretiennent les majorités d'accueil envers les immigrants. Les résultats d'une vaste enquête sur le sentiment d'avoir été victime de discrimination démontrent qu'au Québec les personnes victimes de discrimination perçoivent que celle-ci est causée surtout par leur langue et leur accent (linguicisme), et ce, chez les anglophones (67%) et les francophones (61%). Chez les immigrants allophones, la langue et l'accent (52%), l'appartenance ethnique (40%) et la couleur de la peau (33%) étaient les caractéristiques associées à la perception d'être victime de discrimination (Bourhis et al. 2008). Le linguicisme semble être une des sources importantes de discrimination au Québec. Ce constat témoigne de l'histoire des tensions linguistiques dans la province (Bourhis 2012).

Les recherches démontrent que les minorités victimes de préjugés et de discrimination sont plus susceptibles de souffrir de maladies mentales et physiques liées au stress d'être trop souvent ostracisées par les membres de la majorité (Johnston & Lordan 2012; Schmitt et al. 2014). Ces recherches montrent aussi que la discrimination systémique représente une menace à l'identité sociale des victimes qui les amènent à s'identifier plus fortement à leur groupe d'origine, ce qui a pour effet de provoquer un repli identitaire qui nuit à l'intégration des minorités au sein de la société d'accueil et qui provoque, dans certains cas, en des relations interculturelles problématiques, voire conflictuelles.

Les écoles comme modèles du vivre ensemble

« Les écoles ont notamment vu la proportion d'élèves issus de l'immigration, c'est-à-dire nés à l'étranger ou nés au Québec mais dont l'un des parents est né à l'étranger, presque doubler depuis la fin des années 1990. Dans un souci de réussite et de persévérance scolaire, le milieu scolaire doit donc mettre en place des actions prioritaires appropriées aux nouvelles réalités de l'ensemble des régions du Québec » (p. 30). Aujourd'hui, la réussite et le cheminement scolaires des jeunes issus de l'immigration, qu'ils soient nés ou non au Québec, sont des questions bien documentées (par ex., Mc Andrew, Potvin et Borri-Anadon 2013; Mc Andrew et Ledent 2012). Il faut aussi prendre en compte l'égalité des chances et des résultats pour les élèves et les personnes issus des minorités visibles et en faire l'objectif premier d'une éducation inclusive qui soit antiraciste et antidiscriminatoire (Potvin, Mc Andrew et Kanouté, 2006). En plus du cours *Éthique et culture religieuse*, l'éducation à la citoyenneté est inscrite au nouveau programme d'éducation dispensé dans les écoles secondaires québécoises. Quels sont les liens de ces cours avec l'éducation contre le racisme? Dans un contexte où les intervenants du milieu scolaire, comme d'autres milieux de pratique, sont appelés à gérer des demandes d'accommodements, les besoins criants de formation continue des intervenants à cet égard sont évidents. Les écoles ne sont pas seulement un lieu de formation pour le vivre-ensemble, elles doivent en être le modèle.

Être une société d'accueil, c'est être une société qui rassemble les citoyens qui la composent. C'est être une société qui permet à « tous » ses enfants de se projeter dans un avenir où ils peuvent étudier, travailler, s'épanouir et fonder une famille. C'est être une société dont la majorité protège « toutes » ses minorités. C'est être une société qui a la responsabilité

d'intégrer les immigrants qu'elle sélectionne. Les immigrants d'hier font partie de la société d'accueil d'aujourd'hui. Les immigrants d'aujourd'hui seront les membres de la société d'accueil de demain.

Les enseignants francophones du primaire et du secondaire enseignent de plus en plus dans des classes multiethniques et multiculturelles non seulement dans la grande région de Montréal, mais aussi en région. Après une formation universitaire de quatre ans, un enseignant obtient l'autorisation légale d'exercer sa profession. Cette formation inclut 40 cours et quelque 700 heures de stage. Le cursus comprend des cours en lien avec les matières à enseigner, des cours de psychologie, de psychopédagogie et/ou d'orthopédagogie et seulement un cours concerne l'éducation interculturelle. Un seul et unique cours portant sur les problématiques interculturelles à l'école québécoise pour préparer les futurs enseignants représente tout un défi. Ce cours est « obligatoire » dans les universités montréalaises, mais pas nécessairement dans les autres universités québécoises

Exemple d'approches pédagogiques

Des étudiants de la majorité d'accueil québécoise francophone de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM ont suivi un cours de relations interculturelles intitulé *Pluriethnicité et éducation au Québec*. Ce cours portait sur les éléments les plus importants pour réduire les préjugés selon une approche de l'éducation et des contacts intergroupes à l'aide et une pédagogie misant sur la complémentarité des aspects émotionnels et cognitifs de l'apprentissage. La passation d'un questionnaire en deux temps, au début du cours en septembre et à la fin du cours en décembre, a permis d'évaluer l'efficacité de la formation interculturelle offerte (Bourhis, Carignan et Sioufi 2013). Des résultats bénéfiques générés par le cours de relations interculturelles ont été obtenus chez les futurs enseignants québécois. Le cours a augmenté le sentiment de sécurité culturelle et linguistique de ces Québécois francophones, il a réduit leur sentiment de menace identitaire en présence des Québécois anglophones et des Arabes musulmans, tout en augmentant leurs attitudes positives à l'égard des autres groupes.

Jumelages interculturels : expérience du contact intergroupe qui atténue les préjugés et la discrimination

Depuis 2002, près de 12 000 jumelles et jumeaux se sont rencontrés à l'UQAM dans le cadre des jumelages interculturels (Carignan, Deraîche et Guillot 2015) qui consistent en la rencontre de francophones de la société d'accueil (des étudiants en éducation, en enseignement, en didactique des langues, psychologie, en travail social, en développement de carrière et en carriérologie) et de non-francophones apprenant le français à l'École de langues. Ces jumelages sont des activités universitaires obligatoires intégrés au contenu de certains cours.

D'une part, chez les étudiants francophones, le jumelage développe les habiletés à travailler avec des personnes d'autres cultures. D'autre part, il permet aux non-francophones de pratiquer le français et d'apprendre à connaître leur société d'accueil. Les étudiants francophones sont inscrits à un cours offrant une perspective de formation à la pluriethnicité, tandis que les étudiants non-francophones suivent un cours de français. Le jumelage prend la forme de rencontres diverses, en dyade ou en équipe, qui peuvent durer de 3 à 12 heures. Si

plusieurs rencontres se tiennent durant les heures de classe, d'autres se déroulent à l'extérieur des cours. Enfin, l'approche préconisée dans le jumelage interculturel vise l'égalité, la coopération et la réciprocité. Le jumelage a une portée éducative pour tous (société, milieu scolaire et monde du travail) et il est reconnu par les autorités pour promouvoir le mieux-vivre ensemble.

Force est de constater qu'à leur arrivée les immigrants ont peu de contacts avec les francophones de la majorité d'accueil. Quant aux étudiants francophones, ils vivent dans des milieux souvent homogènes sans rencontrer d'immigrants. Par conséquent, le jumelage est nécessaire pour 1) développer la sensibilité à la diversité ethnoculturelle (Carignan, 2005, 2006); 2) mettre en œuvre des stratégies de communication interculturelle afin de débusquer les préjugés (Bourhis et Gagnon, 2006) et 3) apprendre à vivre ensemble (Berthelot, 1991).

Langue et langues : Intégrer mieux pour franciser mieux

D'après l'Enquête sur la vitalité des minorités de langues officielles (EVMLO ; Statistique Canada), les transferts linguistiques vers le français sont en hausse et ils sont plus nombreux que ceux effectués vers l'anglais. Concernant la langue de travail, 71% des francotropes travaillent en français, 16% dans les deux langues et 15% en anglais, d'après *Conscience linguistique et usage du français* (Conseil supérieur de la langue française). Le profil des travailleurs francophones (de langue maternelle) est similaire, mais les proportions en faveur du français sont plus élevées. Chez les non francotropes, 48% travaillent en anglais, 18% dans les deux langues et seulement 33% en français. Le profil est très semblable à celui des anglophones (de langue maternelle).

Par conséquent, pour cibler la problématique avec justesse, l'Énoncé de politique doit tenir compte de la forte concurrence de l'anglais dans le processus d'intégration, même si la concurrence opère un peu moins chez les francotropes. Il ne suffit pas de s'assurer de la connaissance du français qui est une condition préalable de l'intégration en français, mais qui ne l'assure pas par elle-même. *D'où l'importance prioritaire des contextes francophones d'intégration très accueillants pour favoriser la préférence pour le français chez le plus grand nombre possible.* Nous allons constater que l'Énoncé de politique ouvre des perspectives intéressantes en ce sens, après avoir rapidement parcouru les mesures de l'Énoncé où le français est spécifiquement visé.

L'Énoncé préconise le maintien de la politique de sélection d'immigrants francophones (p. 49) et Actions récentes (p. 50). La connaissance du français est un critère dans le choix des immigrants (p. 50). Cette mesure existe déjà et elle produit un léger surnombre d'immigrants francotropes. Toutefois, elle a une portée limitée, car l'Énoncé doit modérer cette mesure en affirmant que les immigrants ne doivent pas seulement provenir de pays majoritairement francophones. Les francophiles dans les autres pays doivent aussi être visés. On reconnaît la nécessité de recruter des non francophones pour répondre aux besoins variés de main-d'œuvre (p. 53). On peut rechercher des francophiles dans ces pays, mais on recrute surtout des non francotropes.

L'une des mesures qui peuvent aider dans le recrutement de francotropes, c'est d'assurer des services de francisation avant l'admission, notamment par la francisation en ligne (p. 59). Toutes ces mesures peuvent avoir pour effet de consolider le nombre d'immigrants qui arrivent avec une certaine connaissance du français et qui satisfont la condition préalable de l'intégration en français. Cela ne garantit pas le choix de vivre en français.

Une question à la recherche de suggestions est posée dans un encadré (p. 60) : comment maintenir l'engagement des immigrants envers l'importance du français au Québec? Voilà sans doute la question la plus pertinente posée dans l'Énoncé au sujet de l'intégration en français. Tous les choix stratégiques de l'Enjeu 1 qui visent à favoriser l'inclusion, soit l'égalité d'accès aux ressources communes, notamment en santé, en éducation et en matière de travail, sont des mesures qui peuvent réellement favoriser la francisation et la préférence pour le français dans la mesure où les milieux francophones qui sont prédominants en nombre partout, même dans l'île de Montréal, s'inscrivent ouvertement dans ce plan. Pour « maintenir l'engagement des immigrants envers l'importance du français », c'est la plus importante série de mesures indiquant la voie à suivre.

L'Énoncé n'en dit mot, mais on sait que les milieux anglophones sont intéressés par l'application de mesures favorables à l'inclusion et, de ce fait, elles absorbent et vont continuer d'absorber une part des immigrants qui s'intègrent en anglais. Mais très rares sont ceux qui peuvent s'intégrer exclusivement en anglais. Ceux qui préfèrent vivre dans un environnement anglophone, qui se recrutent surtout chez les immigrants non francotropes, et qui cultivent le bilinguisme qui donne accès à la vie collective générale, sont plus nombreux. L'accueil facilitant pour leurs enfants dans les écoles francophones et les collèges aussi est important pour favoriser ce profil.

Il est important de souligner que, dans le choix stratégique 1.3, l'Énoncé fait de l'intégration un processus d'adaptation réciproque entre l'immigrant et la société d'accueil. On va donc au-delà d'une vision de l'intégration qui fait porter la responsabilité de processus d'adaptation à l'immigrant seulement. « Bien que l'apprentissage et l'adaptation soient intenses du côté des personnes immigrantes, l'intégration est un phénomène appelant à la réciprocité, car la société dans son ensemble s'inscrit simultanément dans un processus d'apprentissage et d'adaptation face à la diversification ethnoculturelle de sa population » (p. 43). Cette attitude de réciprocité ne peut que favoriser le rapprochement entre les immigrants et les francophones.

L'intégration au marché du travail francophone est particulièrement visée ici. Les mesures qui devraient inciter le marché du travail francophone à s'ouvrir le plus possible à la main-d'œuvre immigrante sont prioritaires pour la réussite de l'intégration en français. Le français doit avoir le statut de la langue de la réussite économique, ce qui n'exclut pas la nécessité de connaître aussi l'anglais pour répondre aux exigences de certains emplois. L'essentiel est que le français soit la langue privilégiée par les milieux de travail afin qu'ils constituent un environnement favorable au développement d'une préférence pour le français.

Il est intéressant de souligner aussi que l'inclusion, soit l'égalité d'accès aux ressources collectives, n'est pas la seule dimension touchée par l'Énoncé qui peut avoir de l'impact sur la francisation et l'engagement envers l'importance du français. La perspective s'élargit à la dimension sociale et culturelle de l'intégration allant jusqu'à impliquer dans le processus aussi les collectivités, les milieux de vie, les quartiers, les associations locales et les groupes communautaires. Un titre est clair à ce sujet : « Concertation de la société civile et des acteurs des milieux de vie pour le développement de collectivités accueillantes » « Selon le principe de la subsidiarité, les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués à l'échelon approprié d'autorité. Or, la société civile et les acteurs des milieux de vie se situent au premier plan en ce qui concerne le développement de collectivités accueillantes » (p. 54). À condition que l'on comprenne qu'il s'agit de collectivités composées de locaux et d'immigrants, il faut voir cette ouverture comme très importante.

L'Énoncé aborde ainsi un aspect très important du processus d'inclusion qui peut favoriser « l'engagement des immigrants envers l'importance du français ». Les collectivités francophones sont les premières visées, car elles ont un rôle important dans l'accueil des nouveaux citoyens au sein d'un environnement de vie en français. Les collectivités francophones sont plus importantes et il faut tirer profit de cela pour l'intégration sociale et culturelle en français. Bien sûr, des collectivités anglophones vont faire de même, et elles vont intégrer une plus petite part des immigrants. Mais il faut noter que les jeunes immigrants intégrés dans un environnement anglophone ne vivent pas exclusivement en anglais. La scolarisation en milieu francophone pour la plupart d'entre eux ouvre une porte d'accès à la société dans toute sa largeur.

Il y a deux points sur lesquels l'Énoncé est muet et qui sont pourtant d'une importance capitale. Le premier est le soutien gouvernemental aux efforts de francisation dans les petites entreprises qui engagent la plus grande partie de la main-d'œuvre immigrante. Il s'agit là de la principale faiblesse à souligner. On sait que cette action gouvernementale ne relève pas du MIDI. Pourtant, l'Énoncé fait appel à la coordination des actions de différents ministères. L'Énoncé devrait appeler à la coordination des efforts en ce sens. Cela est capital. Le second point sur lequel l'Énoncé est muet est la nécessité de la connaissance de l'anglais aussi pour l'occupation d'un grand nombre d'emplois. Il faudrait aller jusqu'à proposer que la contribution des services de l'État et des collectivités à l'intégration comporte une forme d'assistance à l'apprentissage de l'anglais, dans les cas où cela est nécessaire.

En résumé, toutes les mesures qui favorisent l'intégration dans des environnements francophones accueillants sont celles qui favorisent le mieux la francisation et, en même temps, la préférence pour le français.

Religion et intégration

Historiquement, le sécularisme, notamment la laïcité française, s'est développé afin de protéger les droits des minorités religieuses. Cependant, la promotion de la Loi 60 (la « Charte de valeurs ») qui était proposée a eu l'effet opposé. Elle a amené à des incidents accrus de racisme, de violence et d'intolérance envers des minoritaires, entre autres, des femmes¹. Signalons le rôle important, mais pas toujours édifiant des médias de masse par rapport aux débats publics entourant la Commission Bouchard – Taylor et la « Charte de valeurs » proposée. (Voir, par exemple, Potvin 2008.) Nous jugeons donc important de souligner certains éléments des recherches des membres de notre centre à l'égard des immigrants et de la religion.

Dans le document synthèse de la nouvelle politique, il est écrit que « c'est l'expression religieuse qui soulève le plus de préoccupations quant aux normes balisant la vie collective. Les préoccupations seraient principalement attribuables au port de signes visibles et à certaines demandes d'accommodement sur la base de motifs religieux ... ». Plus loin, on mentionne le fait que les demandes d'accommodements ne proviennent pas seulement des religions minoritaires. À cet égard, il convient de rappeler qu'en fait la grande majorité des demandes proviennent de plaignants autres que les musulmans, notamment les protestants (Eid 2007. P. 57).

Le rôle important des groupes religieux dans l'établissement des nouveaux arrivants est rarement évoqué. Pourtant, dans une recherche qui touche plus que 250 groupes religieux au Québec, c'est-à-dire à Montréal et dans diverses régions, nous avons constaté qu'ils représentent des ressources précieuses pour les immigrants récents en leur offrant, par exemple, de l'entraide matérielle et morale, des informations sur les services offerts par l'État et des cours de français. Les leaders religieux jouent souvent un rôle d'intermédiaire culturelle et ils tendent à encourager des comportements qui facilitent la participation économique et souvent civique des membres. Nous observons que les congrégations religieuses sont rarement monoethniques et elles deviennent typiquement le site de socialisation interethnique. La plupart adoptent le français comme langue de culte, pour retenir les jeunes générations et pour accueillir des converties d'autres origines (Meintel et Gélinas, 2012; Gélinas et Vatz Laaroussi, 2012). Quand un mineur non-accompagné arrive de l'Afrique, c'est typiquement un pasteur protestant ou catholique qui lui trouve une famille d'accueil. Bref, il nous semble important de souligner que la religion peut être un facteur qui favorise l'intégration, comme l'ont constaté de nombreux chercheurs américains (par exemple, Foner et Alba 2008 ; Yang et Ebaugh 2000).

¹ <http://www.rcentres.qc.ca/public/2013/10/intolerance-violence-et-racisme-en-augmentation-suite-a-la-charte-des-valeurs.html>

Conclusion

La question de l'emploi semble prédominer dans la nouvelle politique proposée. Nous constatons qu'il y a peu de mentions concernant la responsabilité sociale des entreprises, la gestion de la diversité, la gestion des risques éthiques, la gestion de la qualité et le développement durable (dans ses dimensions sociales). Plusieurs travaux, enquêtes et rapports sur la discrimination systémique – thème déjà abordé par M. Jacques Frémont devant cette Commission – portent sur le dispositif mis en œuvre à l'égard l'équité en emploi, en termes de représentation et de distribution numérique, de système d'emploi et de transformation des « cultures organisationnelles », par des objectifs et des mesures quantitatives et qualitatives. Voir, entre autres, les travaux de notre collègue Marie- Thérèse Chicha (Bibliographie supplémentaire.)

Proposition d'un « Conseil québécois de l'inclusion et de la cohésion sociale »

La deuxième partie du cahier de consultation de la « *Nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion* » propose trois enjeux stratégiques pour promouvoir l'harmonie interculturelle au Québec (p. 53-57). Nous croyons que l'ensemble des mesures envisagées pour promouvoir et évaluer le progrès de l'inclusion des minorités immigrantes ne peut se faire d'une façon soutenue, cohérente et efficace sans un organisme indépendant parapublic du type Conseil québécois de l'inclusion et de la cohésion sociale. Notre recommandation rejoint celle proposée dans le rapport Bouchard- Taylor (2008) pour la création d'un « Office d'harmonisation interculturelle » qui « travaillerait en complémentarité avec d'autres organismes déjà existant dans des domaines connexes. Diverses fonctions pourraient lui être conférées, par exemple : a) offrir un service d'information au grand public, jouer un rôle de sensibilisation et d'animation auprès des citoyens pour tout ce qui touche aux pratiques d'harmonisation ; b) se constituer en un forum permanent d'échange entre groupes ethniques et confessions religieuses... » pp 253.

Combiner les objectifs

Soulignons également notre accord avec l'importance accordée aux réfugiés et à la réunification familiale, des éléments qui reflètent nos choix de société. De prime à bord, ces éléments semblent contredire l'ambition de rendre notre système d'immigration « compétitif » et favorable aux objectifs de la vitalité du français et de la prospérité. Cependant, nous suggérons qu'à long terme ils y contribuent. Nous savons, par exemple, que la réunification familiale conduit à une participation plus grande dans les institutions de notre société. Quant aux réfugiés, nous savons que le bassin de réfugiés potentiels ne cesse de grandir, alors que notre niveau d'acceptation reste stable depuis quelques années.

Est-ce que le Québec doit nécessairement suivre les tendances actuelles canadiennes qui ont pour résultat de rendre l'entrée de réfugiés au Canada plus difficile que jamais²?

² Il ne faut pas présumer que la vie dans les camps rend les réfugiés moins aptes à s'établir dans une société pluriethnique. Ces camps représentent des milieux multiethniques où les habitants apprennent la cohabitation au pluriel (Grayson, à paraître).

Puisqu'il y a bien des exilés dans le monde qui ont appris le français et qui s'établiront aisément au Québec, est-il possible de faciliter leur installation au Québec?

Peut-on rendre moins onéreux le processus d'immigration d'étudiants étrangers, notamment de ceux qui sont capables de travailler en français?

Peut-on engager les entreprises en région dans un processus d'ouverture vers la main-d'œuvre immigrée?

Notons que le *Conseil des relations interculturelles* fut aboli il y a quelques années par le Gouvernement Libéral pour des raisons d'économie budgétaires. Force est de constater que ce genre d'organisme interculturel (conseil ou office) demeure d'une utilité publique afin d'atteindre les buts avoués du présent gouvernement tel que présenté dans les enjeux 3 du Cahier de Consultation 2015. La création d'un **Conseil québécois de l'inclusion et de la cohésion sociale** aurait pour but d'informer, de faciliter et de coordonner l'inclusion des communautés minoritaires au sein de la société québécoise et de ses organismes étatiques.

Stimuler des recherches ciblées

Enfin, en tant que chercheurs, nous constatons l'utilité de recherches ciblées pour avancer l'inclusion et la maximisation des ressources humaines apportées par les immigrants. Par exemple :

- 1) Il faut des recherches pour saisir adéquatement l'actualisation concrète des droits humains (incluant les droits économiques, sociaux et culturels [ESC]). Comment les principes et les valeurs de la Charte en matière de droits humains sont-ils réellement pris en compte, actualisés et évalués par et au sein de l'État et des entreprises privées? Il importe de construire des indicateurs du racisme et des discriminations afin de mesurer l'adéquation entre 1) les grandes valeurs et les objectifs des chartes, des législations et des politiques publiques adoptées, 2) les mesures concrètes et *monitoring* mis en œuvre dans différents secteurs et 3) les résultats et les conséquences de ces mesures sur les phénomènes à combattre (racisme et discriminations) dans des milieux donnés. Quels sont les mécanismes d'évaluation et les outils de quantification spécifiques aux secteurs d'intervention, en fonction des logiques ou objectifs propres à ces secteurs, ou des caractéristiques spécifiques des organisations publiques ou privées?
- 2) Étudier les cas de succès en ce qui concerne l'insertion de travailleurs compétents dans différents domaines au Québec, dans d'autres provinces, ou dans d'autres pays; il s'agit d'étudier la reconnaissance de compétences acquises, des programmes d'étude économiques et efficaces, de la formation linguistique et des modalités d'insertion dans leur secteur de travail.

Références citées

Berthelot, Berthelot, J. (1991). Apprendre à vivre ensemble. Immigration, société et éducation,

Bourhis, R.Y. et A. Gagnon (2006). « Les préjugés, la discrimination et les relations intergroupes » : pp. 532-598 dans R.J. Vallerand (dir.), *Les fondements de la psychologie sociale*, 2^e éd. Montréal, Gaëtan Morin/Chenelière Éducation.

Bourhis, R.Y., E. Montaruli, S. El-Geledi, S.P. Harvey et G. Barrette (2010). «Acculturation in Multiple Host community settings», *Journal of Social Issues*, vol. 66, pp. 780-802.

Bourhis, R.Y., Barrette, G. et Moriconi, P.A. (2008). « Appartenance nationale et orientations d'acculturation au Québec », *Revue Canadienne de Psychologie/Canadian Journal of Behavioural Science*, vol. 40, pp. 90-103.

Bourhis, R.Y., (2012). *Déclin et enjeux des communautés de langue anglaise au Québec*. Ottawa, Canada, Patrimoine canadien.

Carignan, N. (2005). *Intercultural Education: Collaborative Learning between Future Teachers and Immigrants at UQAM*. Communication présentée à la American Educational Research Association's Annual Conference, avril 2005, Montréal.

Carignan, N. (2006). « Est-ce possible d'apprendre à vivre ensemble? Un projet stimulant pour les futurs enseignants et les nouveaux arrivants » : pp. 65-72 dans *Actes du colloque « Quelle immigration, pour quel Québec ? »* dans le cadre du 25^e anniversaire de la Table de concertation des réfugiés et immigrants (TCRI), 23-24 mars 2005, Montréal.

Carignan, N., M. Deraîche et M.-C Guillot, (2015). *Jumelages interculturels, Communication, Inclusion et Intégration*. Québec, Presses de l'Université du Québec.

Eid, P., (2007). *La ferveur religieuse et les demandes d'accommodement religieux: une comparaison intergroupe*. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Version numérique : http://www.cdpdj.qc.ca/publications/ferveur_religieuse_etude.pdf

Foner, N. et Alba, R. (2008). «Immigrant Religion in the U.S. and Western Europe: Bridge or Barrier to Inclusion?», *International Migration Review*, vol. 42, n° 2, pp. 360-392.

Grayson, C.-L., (à paraître 2015). « Grandir au camp : diversité culturelle, convivialité et identité ethnique, » *Diversité urbaine*, vol. 15, n° 2.

Johnston, D.W. et Lordan, G. (2012). «Discrimination Makes me sick! An Examination of the Discrimination-Health Relationship», *Journal of Health Economics*, vol. 31, p. 99-111.

Kanouté, F. et Lafortune, G. (2011). « La réussite scolaire des élèves d'origine immigrée : réflexions sur quelques enjeux à Montréal », *Éducation et francophonie* vol. XXXIX, n° 1, pp. 80-92.

Mc Andrew, M. et Ledent, J. (2012). « La réussite scolaire des jeunes Québécois issus de l'immigration au secondaire de langue française: une comparaison entre la première et la deuxième génération », *Diversité urbaine*, vol. 12, n° 1, pp. 7-25.

Mc Andrew, M., Potvin, M. et Borri-Anadon, C. (dir.) (2013). *Le développement d'institutions inclusives en contexte de diversité. Recherche, formation, partenariat*. Montréal, Presses de l'Université du Québec.

Potvin, M. (2008). *Crise des accommodements raisonnables. Une fiction médiatique?* Montréal, Athéna Éditions.

Potvin, M., Mc Andrew, M. et Kanouté, F. (2006). *L'éducation antiraciste en milieu scolaire francophone à Montréal : diagnostic et perspectives*. Rapport de recherche au ministère du Patrimoine Canadien. Université de Montréal, Chaire du Canada éducation et rapports ethniques.

Schmitt, M.T., Branscombe, N.R., Postmes, T. et Garcia, A. (2014). «The Consequences of perceived discrimination for psychological well-being: A Meta-analytic Review», *Psychological Bulletin*.

Yang, F. et Ebaugh, H. R. (2000). «Transformations in New Immigrant Religions and Their Global Implications», *American Sociological Review*, vol. 66, n° 2, pp. 269-288.

Pour d'autres références, consulter les publications du CEETUM :

<http://www.ceetum.umontreal.ca/fr/publications/>